

Régler ma facture



Information: la trésorerie de Nailloux est définitivement fermée au public depuis le 19/12/2018, le service sera transféré à la trésorerie de Villefranche de Lauragais à partir de Janvier 2019 (date effective non précisée).

Vous souhaitez régler une facture, nous vous proposons plusieurs moyens de paiement ... choisissez celui qui vous convient le mieux !

- * **TIP SEPA** : Dater et signer le TIP et joindre un RIB si vos coordonnées ne figurent pas sur le document ou si elles ont changé. Envoyer le tout dans l'enveloppe retour jointe sans oublier de l'affranchir.

- * **TIPi** : Si vous possédez une connexion à Internet, c'est le moyen le plus simple et le plus sûr pour payer vos factures. Connectez-vous au site <http://www.tipi.budget.gouv.fr> entrez votre identifiant et la référence de votre facture puis laissez vous guider.

- * **Virement** : sur le compte Banque de France domicilié au centre des Finances Publiques de Nailloux en précisant les références mentionnées sur votre TIP :

IBAN :

BIC :

- * **Espèces, carte bleue** dans un centre des Finances Publiques.

ROQUETT



- * **Chèque** à l'ordre du Trésor Public joint au volet TIP SEPA, sans le signer, l'agrafer ou le coller. Envoyer le tout dans l'enveloppe retour jointe sans oublier de l'affranchir ou le déposer dans un centre des Finances Publiques.